

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2015

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 13 novembre 2015

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 3 novembre 2015

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2015-118

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme Isabelle MAINAND

OBJET
OCTROI D'UNE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE A L'OFFICE
MUNICIPAL DES SPORTS
(OMS)

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT (par proc. à Mme CARRET), Mme ROUCHON (par proc. à M. PATUREL), M. MANINI, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à M. JOINT), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à M. CIAPPARA jusqu'au N° 2015-110 inclus), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à Mme DU GARDIN), Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOU (par proc. à Mme MAINAND jusqu'au N° 2015-118 inclus), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENEC (par proc. à M. HOUDAYER), M. HOUDAYER (à partir du N° 2015-108), M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNE, Mme Charlotte ROQUES

Était absent : /

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le
Identifiant de l'Acte :
069 216900340.....

Rapport de : J.P. PATUREL

L'office Municipal des Sports dont le siège social est situé 1, rue Curie à Caluire et Cuire gère un accueil collectif de mineurs sans hébergement (ACMSH) agréé jeunesse et sport pour les enfants de 4 à 14 ans.

Il propose une initiation à la pratique sportive les mercredis et pendant les vacances scolaires depuis plus de 30 ans sur le territoire de la commune.

79 % des adhérents sont caluirards.

L'association aide aussi les clubs sportifs de la Ville pour :

- la formation des dirigeants dans divers domaines (entraîneurs, arbitres, officiels, juges, ...)
- l'achat de matériel pédagogique destiné aux jeunes, ceci en relais des actions d'initiation à la pratique sportive mise en œuvre dans le cadre de son ACMSH.

A ce titre, la Ville soutient financièrement l'association depuis 2007.

Compte-tenu de l'intérêt porté à cette action spécifique, il est proposé de poursuivre l'implication de la Ville et d'attribuer le versement d'une **subvention exceptionnelle de 7 600 €** pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 41 voix pour et 2 abstentions,

- **ATTRIBUE**

une **subvention exceptionnelle de 7 600 €** à l'Office Municipal des Sports,

- **DIT**

que cette dépense sera imputée au budget 2015 compte 40 – 6745.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 13 novembre 2015
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET